



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le lundi 5 juin 2017 immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, soit à 19 h 40, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents Mme la conseillère, Diane Gargantini ainsi que MM. les conseillers, Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

Le directeur général, M. Hervé Rivet, et la greffière adjointe, Mme Lise Cadieux, sont aussi présents.

Mmes Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, et Guylaine Giroux, trésorière, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 40.

179/05-06-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- Report des items suivants à la séance d'ajournement du 26 juin 2017 :
 - E.2 Appel d'offres numéro 2017-05 sur invitation – Conciergerie d'édifices municipaux pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018
 - E.3 Appel d'offres numéro 2015-02 sur invitation – Fourniture d'essence pour la période du 11 juillet 2015 au 10 juillet 2017 – Prolongation du contrat actuel
 - E.6 Élections 2017 – Mandat professionnel pour la confection, la révision informatisée de la liste électorale et différents services – Octroi de contrat
 - F.2 Mandat à une firme d'avocats pour le recouvrement de taxes foncières
- Modification de l'item F.3 comme suit :
 - F.3 Embauche d'une directrice du développement économique et récréotouristique

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017
3. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 23 mai 2017
4. Rapport financier de la Ville pour l'exercice financier 2016 incluant le rapport du vérificateur externe – Dépôt
5. Motion d'appui suite aux attentats survenus à Manchester et à Londres au Royaume-Uni



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. Désignation d'une fourrière de véhicules routiers en vertu du *Code de sécurité routière* – Modification de la résolution numéro 059/04-02-13

C AVIS DE MOTION

1. Avis de motion – Règlement numéro 296 modifiant le Règlement numéro 166 permettant à certains véhicules tout-terrain motorisés de circuler sur certains chemins municipaux

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

1. Adoption du Règlement numéro 294 décrétant l'acquisition d'un camion neuf six (6) roues et d'équipements neufs divers et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
2. Règlement numéro 294 – Date de la tenue du registre

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres numéro 2017-04 – Travaux de rénovation à la salle Sainte-Véronique
2. Appel d'offres numéro 2017-05 sur invitation – Conciergerie d'édifices municipaux pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 – **reporté**
3. Appel d'offres numéro 2015-02 sur invitation – Fourniture d'essence pour la période du 11 juillet 2015 au 10 juillet 2017 – Prolongation du contrat actuel – **reporté**
4. Octroi de contrat pour la réparation de pavage pour diverses rues
5. Mandat professionnel à un architecte paysagiste pour la préparation d'un plan préliminaire et d'une estimation des coûts pour le projet d'aménagement d'un parc multigénérationnel au parc de la Gare – Phase 2
6. Élections 2017 – Mandat professionnel pour la confection, la révision informatisée de la liste électorale et différents services – Octroi de contrat – **reporté**

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de mai 2017
2. Mandat à une firme d'avocats pour le recouvrement de taxes foncières – **reporté**
3. Embauche d'une directrice du développement économique et récréotouristique
4. Embauche d'un directeur du Service des loisirs et de la culture
5. Embauche de personnel
6. Embauche de personnel – Modification de la résolution numéro 124/03-04-17
7. Réaffectation de personnel
8. Lettre d'entente numéro 2012-2016/32 – Transferts de poste pour la saison estivale 2017 entre deux (2) personnes salariées
9. Versement d'un don à la Croix-Rouge canadienne – Inondations du printemps 2017
10. Demande et gestion de compte de carte « Visa Desjardins »
11. Désignation d'un nouvel administrateur principal du service bancaire en ligne « AccèsD Affaires » des Caisses Desjardins du Québec – Remplacement de la résolution numéro 249/02-07-13
12. Désignation de représentants pour l'audition d'une cause devant la Cour des petites créances

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRAVAUX PUBLICS

1. Avenant au contrat de déneigement et de déglacage avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT) – Ajout de la route d'accès à la route 117 Sud entre la rue du Pont et la montée du Lac-Paquet
2. Demande d'aide financière de la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK) pour le projet « Gestion des déchets sur le chemin du Lac-McCaskill »
3. Ententes pour le déneigement d'un stationnement au centre-ville – Saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020
4. Autorisation de remboursement de frais de cellulaires

I LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

1. Tarification pour l'utilisation de la piscine par le Centre du Florès et le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides
2. Gratuité du camp de jour – Demande du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides
3. Demande d'aide financière dans le cadre du « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés » – Projet d'aménagement d'un parc multigénérationnel au parc de la Gare – Phase 2



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

J DIVERS

1. Dossier du bois d'œuvre – Appui au gouvernement du Québec dans ses mesures de soutien à l'industrie forestière
2. Positionnement de la Ville de Rivière-Rouge – Regroupement des offices municipaux d'habitation de la MRC des Laurentides
3. Appui à la campagne de sensibilisation des municipalités par la Proclamation Municipalité alliée contre la violence conjugale – Demande de l'organisme « La Passe-R-Elle »
4. Appui à la Corporation du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord – Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT) pour la construction et l'installation d'un tunnel sous la route 117, entre le secteur L'Annonciation et le secteur Sainte-Véronique, au croisement du parc linéaire
5. Tournoi de golf bénéfique 2017 de la Fondation du Centre hospitalier des Laurentides et Centre de réadaptation des Hautes-Vallées (CHDL-CRHV) le 28 août 2017
6. Entente relative à la gestion du Parc régional du Réservoir Kiamika – Nomination des inspecteurs régionaux pour l'application du règlement 421 de la MRC d'Antoine-Labelle
7. Appui au Club de l'Harmonie de Sainte-Véronique – Demande de subvention au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) pour aménager la cuisine de la salle Sainte-Véronique
8. Nomination d'un représentant – Assemblée générale annuelle de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides du 16 juin 2017

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE

Mme la mairesse, Déborah Bélanger, demande une minute de silence en respect aux familles et proches des victimes des attentats terroristes survenus le 22 mai 2017 à Manchester et le 3 juin 2017 à Londres au Royaume-Uni.

180/05-06-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2017

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017 soit adopté tel que préparé par M. Pierre-Alain Bouchard, greffier.

ADOPTÉE

181/05-06-17

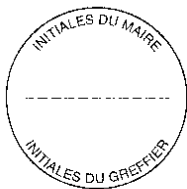
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 23 MAI 2017

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance d'ajournement du 23 mai 2017 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 23 mai 2017 soit adopté tel que préparé par M. Pierre-Alain Bouchard, greffier.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

RAPPORT FINANCIER DE LA VILLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016 INCLUANT LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – DÉPÔT

M. Daniel Tétreault, comptable agréé, dépose et présente en résumé le rapport financier annuel consolidé, incluant le rapport du vérificateur externe, pour la Ville de Rivière-Rouge pour l'exercice financier 2016, terminé le 31 décembre 2016, tel que préparé par ce dernier.

NOTE : *Mme Guylaine Giroux, trésorière, et M. Daniel Tétreault, comptable agréé, quittent la séance à 17 h 55.*

182/05-06-17

MOTION D'APPUI SUITE AUX ATTENTATS SURVENUS À MANCHESTER ET À LONDRES AU ROYAUME-UNI

CONSIDÉRANT les récents attentats terroristes survenus les 22 mai et 3 juin derniers au Royaume-Uni, qui ont fait plusieurs victimes;

CONSIDÉRANT qu'en hommage aux victimes de ces actes ignobles et méprisants, la Ville de Rivière-Rouge a mis tous ses drapeaux en berne;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge désire exprimer son appui et sa solidarité avec le peuple britannique, les victimes et leurs familles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que les membres du conseil, les employés de la Ville et tous les citoyennes et citoyens de Rivière-Rouge offrent leurs condoléances aux familles et proches des victimes des attentats terroristes survenus le 22 mai 2017 à Manchester et le 3 juin 2017 à Londres au Royaume-Uni.

Que les membres du conseil dénoncent de tels actes terroristes et barbares qui heurtent nos valeurs et disent non à la violence qui va à l'encontre de la démocratie.

Que les membres du conseil se déclarent solidaires envers le peuple britannique et lui souhaite tout le courage nécessaire pour se relever de ces épreuves tragiques.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

NOTE : *M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, quitte la séance à 20 h 15.*



No de résolution
ou annotation

183/05-06-17

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

DÉSIGNATION D'UNE FOURRIÈRE DE VÉHICULES ROUTIERS EN VERTU DU CODE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 059/04-02-13

CONSIDÉRANT l'autorisation octroyée par la résolution numéro 059/04-02-13 à l'entreprise « Remorquage J. Boileau », propriété de M. Jérémie Boileau, à opérer une fourrière d'autos au 1457, rue L'Annonciation Sud à Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT le déménagement de cette entreprise au 3159, route 117 Sud;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 059/04-02-13, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 4 février 2013, par le remplacement, dans le sixième paragraphe, de « 1457, rue L'Annonciation Sud » par « 3159, route 117 Sud ».

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Avis de motion

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 296 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 166 PERMETTANT À CERTAINS VÉHICULES TOUT-TERRAIN MOTORISÉS DE CIRCULER SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

Le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 296 modifiant le Règlement numéro 166 permettant à certains véhicules tout-terrain motorisés de circuler sur certains chemins municipaux.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

184/05-06-17

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 294 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION NEUF SIX (6) ROUES ET D'ÉQUIPEMENTS NEUFS DIVERS ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller Denis Lacasse lors de la séance ordinaire du 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée, son coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ont été précisés par la greffière adjointe, Mme Lise Cadieux, conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 294 décrétant l'acquisition d'un camion neuf six (6) roues et d'équipements neufs divers et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.

Que le règlement numéro 294 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 294 décrétant l'acquisition d'un camion neuf six (6) roues et d'équipements neufs divers et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts est reproduit au livre des règlements.

RÈGLEMENT NUMÉRO 294 – DATE DE LA TENUE DU REGISTRE

Conformément à l'article 535 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier et la greffière adjointe fixent la date probable et le lieu de la tenue du registre relatif au règlement numéro 294 au 28 juin 2017 de 9 h à 19 h à l'hôtel de ville (salle du conseil) situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, et en informe les personnes présentes.

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

185/05-06-17

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2017-04 – TRAVAUX DE RÉNOVATION À LA SALLE SAINTE-VÉRONIQUE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres public pour des travaux de rénovation à la salle Sainte-Véronique;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge lors de la séance du conseil tenue le 20 décembre 2010 en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (résolution numéro 436/20-12-10);

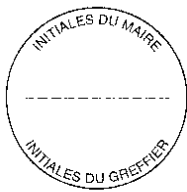
CONSIDÉRANT les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* en référence à l'adjudication de contrats dont la valeur est supérieure à 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe, en collaboration avec le Service des travaux publics et le Service des loisirs et de la culture à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de rénovation à la salle Sainte-Véronique.

Que la décision sur les soumissions reçues soit prise ultérieurement par le conseil.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'avis de soumission soit publié dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge* ainsi que sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

ADOPTÉE

186/05-06-17

OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉPARATION DE PAVAGE POUR DIVERSES RUES

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner le contrat accordé à la compagnie « Pavages Wemindji inc. » pour la réparation de pavage (rapiéçage et bordures d'asphalte) pour diverses rues, dont la rue Perrier, la rue du Moulin, la montée Gareau et la rue de la Montagne (au coin de la rue Léger), pour un montant total de 21 282,45 \$ plus les taxes applicables (montant de 24 469,49 \$ incluant les taxes), le tout faisant suite à leur estimé de coûts daté du 16 mai 2017.

Que ladite dépense soit prise à même le budget 2017 de la Ville.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant au présent dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

187/05-06-17

MANDAT PROFESSIONNEL À UN ARCHITECTE PAYSAGISTE POUR LA PRÉPARATION D'UN PLAN PRÉLIMINAIRE ET D'UNE ESTIMATION DES COÛTS POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC MULTIGÉNÉRATIONNEL AU PARC DE LA GARE – PHASE 2

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel à la compagnie « Karyne Architecte Paysagiste (KAP) inc. » pour la préparation d'un plan préliminaire et d'une estimation des coûts pour la phase 2 du projet d'aménagement d'un parc multigénérationnel au parc de la Gare, tel mandat au montant total de 2 900 \$ plus les taxes applicables, et ce, conformément à leur proposition du 2 juin 2017.

Que le présent mandat inclut l'aide à la préparation de demandes d'aide financière dans le cadre du projet d'aménagement du parc de la Gare.

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Patrick Cyr, soit désigné comme personne autorisée à agir au nom de la Ville pour ce projet et qu'il soit autorisé à signer tous les documents se rattachant à ce dossier, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Que ladite dépense soit prise à même le budget 2017 de la Ville.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

Que le conseil se réserve le droit de renflouer le fonds général de la Ville de la dépense reliée au présent mandat, le tout faisant suite à la réception d'une aide financière pour la réalisation d'un projet d'aménagement du parc de la Gare dans le secteur L'Annonciation.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

188/05-06-17

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE MAI 2017

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de mai 2017 se détaille comme suit :

Salaires :	170 333,93 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	83 588,04 \$
Comptes courants :	<u>308 921,52 \$</u>
Total :	562 843,49 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

ADOPTÉE

189/05-06-17

EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'embauche de Mme Valérie Pichot à titre de directrice du développement économique et récréotouristique, et ce, à compter du 5 juin 2017.

D'autoriser la mairesse à signer le contrat d'emploi de Mme Pichot pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

190/05-06-17

EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'embauche de M. Patrick Cyr à titre de directeur du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 5 juin 2017.

D'autoriser la mairesse à signer le contrat d'emploi de M. Cyr pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

191/05-06-17

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

EMBAUCHE DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de M. Nathan Dufour-Raymond au poste à temps complet de chauffeur-opérateur-journalier, classe 7 échelon 1, à compter du 23 mai 2017, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

D'autoriser l'embauche du personnel suivant :

- M. Jimmy Carrier au poste étudiant d'animateur camp de jour, classe 1 échelon 1, à compter du 18 juin 2017 pour une période de plus ou moins 10 semaines;
- M. Nicolas Corbin au poste étudiant d'animateur camp de jour, classe 1 échelon 1, à compter du 18 juin 2017 pour une période de plus ou moins 10 semaines;
- Mme Kim Desjardins au poste étudiant d'animateur camp de jour, classe 1 échelon 1, à compter du 18 juin 2017 pour une période de plus ou moins 10 semaines;
- Mme Maude Labonté au poste étudiant d'animateur camp de jour, classe 1 échelon 1, à compter du 18 juin 2017 pour une période de plus ou moins 10 semaines;
- Mme Laurie Piché au poste étudiant d'animateur camp de jour, classe 1 échelon 1, à compter du 18 juin 2017 pour une période de plus ou moins 10 semaines;
- Mme Alison Rochon au poste étudiant d'animateur camp de jour, classe 1 échelon 1, à compter du 18 juin 2017 pour une période de plus ou moins 10 semaines;
- Mme Alexandra Therrien au poste étudiant d'animateur camp de jour, classe 1 échelon 1, à compter du 18 juin 2017 pour une période de plus ou moins 10 semaines;

le tout, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

Modifiée par la
résolution numéro
261/19-07-17

192/05-06-17

EMBAUCHE DE PERSONNEL – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 124/03-04-17

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de devancer au 25 mai 2017 la date d'entrée en poste de Mme Michelle Boutin, plutôt que le 11 juin 2017, date qui avait été fixée par la résolution numéro 124/03-04-17 adoptée lors de la séance ordinaire du 3 avril 2017;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 124/03-04-17, adoptée lors de la séance ordinaire du 3 avril 2017, afin de remplacer « à compter du 11 juin 2017, pour la période de la mi-juin à la fin de novembre 2017 » par « à compter du 25 mai 2017, pour la période de la fin de mai à la fin de novembre 2017 ».

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

193/05-06-17

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

RÉAFFECTATION DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la réaffectation de M. Réjean Jutras au poste temporaire de préposé à l'entretien journalier classe 4 échelon 3, à compter du 15 mai 2017 pour une période de plus ou moins 20 semaines, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

D'autoriser la réaffectation du personnel suivant :

- Mme Jade Chagnon au poste étudiant d'animateur camp de jour, classe 1 échelon 2, à compter du 18 juin 2017 pour une période de plus ou moins 10 semaines;
- M. Philippe Corbin au poste étudiant d'animateur camp de jour, classe 1 échelon 2, à compter du 18 juin 2017 pour une période de plus ou moins 10 semaines;
- M. Lucas Desjardins au poste étudiant d'animateur camp de jour, classe 1 échelon 2, à compter du 18 juin 2017 pour une période de plus ou moins 10 semaines;
- Mme Audrey Meilleur au poste étudiant d'animateur camp de jour, classe 1 échelon 2, à compter du 18 juin 2017 pour une période de plus ou moins 10 semaines;
- Mme Mariane Séguin au poste étudiant d'animateur camp de jour, classe 1 échelon 3, à compter du 18 juin 2017 pour une période de plus ou moins 10 semaines;

le tout, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

194/05-06-17

LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2012-2016/32 – TRANSFERTS DE POSTE POUR LA SAISON ESTIVALE 2017 ENTRE DEUX (2) PERSONNES SALARIÉES

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la lettre d'entente numéro 2012-2016 / 32 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867, concernant les transferts de poste pour la saison estivale 2017 entre Mme Manon Vallée et M. Ghyslain Dion, et ce, à compter du 1^{er} mai 2017, telle lettre d'entente dûment signée par la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et le directeur général, M Hervé Rivet, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

195/05-06-17

VERSEMENT D'UN DON À LA CROIX-ROUGE CANADIENNE – INONDATIONS DU PRINTEMPS 2017

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement d'un don au montant de 1 000 \$ à la Croix-Rouge canadienne en guise d'aide aux sinistrés des inondations du printemps 2017 au Québec, tel montant devant être pris à même le budget 2017 de la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

196/05-06-17

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

DEMANDE ET GESTION DE COMPTE DE CARTE « VISA DESJARDINS »

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge (« la Ville ») délègue à Mme Guylaine Giroux, trésorière, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de Carte(s) Visa Desjardins (« les Cartes »), incluant le renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »).

Que la Ville soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables.

Que la Ville s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités.

Que Mme Guylaine Giroux soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes.

Que Mme Guylaine Giroux puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de la Ville autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant.

Que la Fédération puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

ADOPTÉE

197/05-06-17

DÉSIGNATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR PRINCIPAL DU SERVICE BANCAIRE EN LIGNE « ACCÈSD AFFAIRES » DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC – REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 249/02-07-13

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a adhéré au service « AccèsD Affaires » de la Fédération des caisses Desjardins du Québec et, qu'à cette occasion, Mme Nicole Bouffard a été nommée comme administrateur principal par la résolution numéro 249/02-07-13;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de changer la personne désignée comme administrateur principal étant donnée le départ de Mme Bouffard et l'embauche de Mme Guylaine Giroux à titre de trésorière de la Ville;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

Que Mme Guylaine Giroux, trésorière, soit désignée administrateur principal en remplacement de Mme Nicole Bouffard aux fins d'utilisation du service « AccèsD Affaires » de la Fédération des caisses Desjardins du Québec et que Mme Giroux soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 249/02-07-13 adoptée lors de la séance ordinaire du 2 juillet 2013.

ADOPTÉE

198/05-06-17

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS POUR L'AUDITION D'UNE CAUSE DEVANT LA COUR DES PETITES CRÉANCES

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

De mandater le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, et M. Éric Charbonneau, responsable aqueduc et assainissement des eaux, pour représenter la Ville de Rivière-Rouge lors de l'audition à la Cour des petites créances du dossier numéro 560-32-004453-151.

D'autoriser M. Robidoux à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

199/05-06-17

AVENANT AU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDÉT) – AJOUT DE LA ROUTE D'ACCÈS À LA ROUTE 117 SUD ENTRE LA RUE DU PONT ET LA MONTÉE DU LAC-PAQUET

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 298/04-07-16, adoptée lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2016, la Ville approuvait le contrat numéro 850 903 045, intervenu avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT), pour le déneigement et le déglacage, avec fourniture des matériaux, d'une partie du boulevard Fernand-Lafontaine;

CONSIDÉRANT que la Ville a effectué, à la demande du MTMDÉT, les opérations de déneigement et de déglacage avec la fourniture des matériaux de la route d'accès à la 117, km 162 Sud entre la rue du Pont et la montée du Lac-Paquet sur une longueur pondérée de 0.259 km à partir du 22 octobre 2016 jusqu'au 14 avril 2017;

CONSIDÉRANT que le MTMDÉT évalue cet effort supplémentaire de déneigement et de déglacage à 1 670,47 \$ pour toute la durée de la saison hivernale 2016-2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver l'avenant au contrat proposé à la Ville par le MTMDÉT afin de compenser cet effort supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

D'approuver l'avenant numéro 1 au contrat numéro 850 903 045 proposé par le MTMDÉT, ayant pour objet de compenser l'effort supplémentaire de la Ville, évalué à 1 670,47 \$, pour le déneigement et le déglacage de la route d'accès à la 117, km 162 Sud entre la rue du Pont et la montée du Lac-Paquet pour toute la durée de la saison hivernale 2016-2017.

D'autoriser la signature dudit avenant par la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

200/05-06-17

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSERVOIR KIAMIKA (SDRK) POUR LE PROJET « GESTION DES DÉCHETS SUR LE CHEMIN DU LAC-MCCASKILL »

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser une aide financière au montant de 400 \$ à la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK) pour le projet « Gestion des déchets sur le chemin du Lac-McCaskill », ayant notamment pour objectif d'aménager une station de collecte de déchets et de recyclage sur le chemin McCaskill, à la jonction du chemin des Merveilles.

Que ladite dépense soit prise à même le budget 2017 de la Ville.

ADOPTÉE

201/05-06-17

ENTENTES POUR LE DÉNEIGEMENT D'UN STATIONNEMENT AU CENTRE-VILLE – SAISONS 2017-2018, 2018-2019 ET 2019-2020

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la conclusion des deux (2) ententes suivantes relatives au déneigement d'un stationnement au centre-ville, par laquelle la Ville s'engage à procéder au déneigement du stationnement situé entre le 514 et le 550, rue L'Annonciation Nord pour les saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 :

- avec la Caisse Desjardins de la Rouge pour un montant de 2 199,67 \$ plus les taxes applicables pour la saison 2017-2018, lequel montant sera majoré de 1,5 % à chaque saison consécutive;
- avec la compagnie « 116788 Canada inc. » pour « Le Dépanneur Raymond » pour un montant de 1 464,52 \$ plus les taxes applicables pour la saison 2017-2018, lequel montant sera majoré de 1.5 % à chaque saison consécutive.

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et le directeur général, M. Hervé Rivet, à signer lesdites ententes pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

202/05-06-17

AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE CELLULAIRES

Remplacée par la
résolution numéro
372/04-10-17

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

D'autoriser le remboursement de frais de cellulaires au montant de 30 \$ par mois à MM. Normand Levac et Patrice Boivin, respectivement chefs d'équipe des secteurs Marchand et L'Annonciation, et ce, à compter du 5 juin 2017.

ADOPTÉE

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

NOTE: M. le conseiller Denis Charette ne participe pas aux discussions ni aux décisions concernant l'item suivant à l'ordre du jour invoquant une possibilité de conflit d'intérêts puisque le Centre du Florès et le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides est son employeur.

203/05-06-17

TARIFICATION POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE PAR LE CENTRE DU FLORÈS ET LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DES LAURENTIDES

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil accepte d'offrir une plage horaire spécifique à la clientèle avec déficience intellectuelle du Centre du Florès et du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides, selon un horaire préétabli par le Service des loisirs et de la culture, pour l'utilisation de la piscine pour l'année 2017, et ce, gratuitement.

Qu'une pénalité de 25 \$ soit imposée à l'organisme qui annulera une session à moins de vingt-quatre (24) heures à l'avance.

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Patrick Cyr, soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

NOTE: M. le conseiller Denis Charette ne participe pas aux discussions ni aux décisions concernant l'item suivant à l'ordre du jour invoquant une possibilité de conflit d'intérêts puisque le Centre du Florès et le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides est son employeur.

204/05-06-17

GRATUITÉ DU CAMP DE JOUR – DEMANDE DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DES LAURENTIDES

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'accorder la gratuité d'inscription au camp de jour de la Ville pour un maximum de quatre (4) enfants qui auront été référés par le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides, et ce, pour l'année 2017.

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Patrick Cyr, soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

205/05-06-17

Remplacée par la
résolution numéro
397/15-11-17

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU « PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS » – PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC MULTIGÉNÉRATIONNEL AU PARC DE LA GARE – PHASE 2

CONSIDÉRANT que le « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés » vise à offrir aux municipalités une aide financière pour la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge désire se prévaloir de ce programme pour réaliser la phase 2 du projet d'aménagement d'un parc multigénérationnel au parc de la Gare, dans le secteur L'Annonciation;

CONSIDÉRANT que le soutien financier du programme correspond à un maximum de 50 % des coûts admissibles du projet, jusqu'à concurrence de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que d'autres ministères du gouvernement du Québec peuvent aussi contribuer financièrement à un projet, sous réserve que la contribution totale (celle du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) plus celles des autres ministères) ne dépasse pas 80 % des coûts maximaux admissibles du projet;

CONSIDÉRANT que la participation financière municipale correspondant à 50 % des coûts admissibles du projet ainsi que les coûts d'exploitation continus doivent être assumés par la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que les coûts maximaux admissibles du projet sont estimés à un montant net de 200 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'une résolution de la Ville de Rivière-Rouge est requise pour que ce projet puisse être présenté au gestionnaire du programme, le MAMOT;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

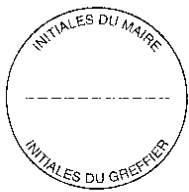
D'autoriser le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Patrick Cyr ainsi que le directeur général, M. Hervé Rivet, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité Amie des Aînés » pour le projet d'aménagement d'un parc multigénérationnel au parc de la Gare – Phase 2, tel projet dont le coût total est estimé au montant net de 200 000 \$, dont un maximum de 50 % des coûts admissibles est assumé par le programme.

Que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à payer 50 % des coûts admissibles du projet, soit 100 000 \$, devant être pris à même les fonds de la Ville et que la Ville s'engage à payer les coûts d'exploitation continus du projet précité.

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Patrick Cyr, ou le directeur général, M. Hervé Rivet, soient autorisés à signer les documents se rattachant à cette demande d'aide financière, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Patrick Cyr, ou le directeur général, M. Hervé Rivet, soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

206/05-06-17

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

DIVERS

DOSSIER DU BOIS D'ŒUVRE – APPUI AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DANS SES MESURES DE SOUTIEN À L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

CONSIDÉRANT que le département américain du commerce a annoncé l'imposition de droits douaniers sur le bois d'œuvre;

CONSIDÉRANT l'importance de l'industrie forestière pour la MRC d'Antoine-Labelle, laquelle génère près de 1000 emplois directs et 3000 emplois indirects;

CONSIDÉRANT que les entreprises forestières sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle sont constituées majoritairement d'entreprises de sciage, de déroulage et de panneaux, dont le bois d'œuvre est le premier marché;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle tente toujours de se relever de la crise forestière de 2006 qui a eu des impacts considérables sur les citoyens de la MRC d'Antoine-Labelle;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge appuie le gouvernement du Québec dans ses mesures de soutien à l'industrie forestière.

ADOPTÉE

207/05-06-17

POSITIONNEMENT DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE – REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION DE LA MRC DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT que le 30 juin prochain entreront en vigueur les modifications apportées à la *Loi sur la société d'habitation du Québec* (RLRQ, c. S-8) par la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (2016, c. 17);

CONSIDÉRANT que ces modifications permettront au gouvernement du Québec de constituer, par décret, un office régional d'habitation sur le territoire de toute municipalité régionale de comté ou un office municipal d'habitation issu du regroupement d'offices municipaux existants;

CONSIDÉRANT que la Ville, par la résolution numéro 507/05-12-16 adoptée lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2016, a accepté de participer à une étude visant à analyser la création d'un regroupement de plusieurs offices municipaux d'habitation sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT que les discussions avec la MRC d'Antoine-Labelle portant sur ce projet de regroupement ont échoué, en raison d'une mésentente concernant la mise en place d'un point de service sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que les municipalités de la MRC des Laurentides étudient également l'option consistant à regrouper les offices municipaux d'habitation sur le territoire de cette MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

208/05-06-17

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

Que la Ville, en accord avec le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Rivière-Rouge, signifie à la MRC des Laurentides son intérêt à participer aux discussions concernant un regroupement des offices municipaux d'habitation situés sur le territoire de cette MRC, afin d'étudier la possibilité de joindre ce regroupement.

ADOPTÉE

APPUI À LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DES MUNICIPALITÉS PAR LA PROCLAMATION MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE – DEMANDE DE L'ORGANISME « LA PASSE-R-ELLE »

CONSIDÉRANT que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT que lors des douze (12) jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

De proclamer la Ville de Rivière-Rouge municipalité alliée contre la violence conjugale.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à l'organisme « La Passe-R-Elle ».

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

209/05-06-17

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

DEMANDE À L'ORGANISME « PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD » POUR LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION D'UN TUNNEL SOUS LA ROUTE 117, ENTRE LE SECTEUR L'ANNONCIATION ET LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE, AU CROISEMENT DU PARC LINÉAIRE

CONSIDÉRANT que le Parc linéaire Le P'tit Train du Nord promeut notre belle région auprès de toute la population du Québec, du Canada et de partout dans le monde;

CONSIDÉRANT que des activités qui sont susceptibles de bonifier l'attrait touristique de la Vallée de la Rouge, tel que le Marathon de la Vallée de la Rouge, se déroule sur ce joyau;

CONSIDÉRANT les retombées touristiques et économiques positives d'un tel attrait dans la Vallée de la Rouge;

CONSIDÉRANT que le parc linéaire du P'tit Train du Nord traverse la route 117 entre le secteur L'Annonciation et le secteur Sainte-Véronique et que la sécurité des usagers et des automobilistes est nettement compromise;

CONSIDÉRANT qu'au cours des dernières années, il y a eu l'installation de tunnel sous la montée Ryan, à Mont-Tremblant et sur la route 370, à Sainte-Adèle, au croisement du parc linéaire, pour des raisons majeures de sécurité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que, pour améliorer la sécurité des usagers du parc linéaire et des automobilistes, la Ville de Rivière-Rouge demande à l'organisme « Parc linéaire Le P'tit Train du Nord » d'entamer les démarches nécessaires pour la construction et l'installation d'un tunnel sous la route 117, entre le secteur L'Annonciation et le secteur Sainte-Véronique, au croisement du parc linéaire.

Que la présente résolution soit transmise :

- au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT), M. Laurent Lessard;
- à la ministre responsable de la région des Laurentides, Mme Christine St-Pierre;
- au directeur général de la direction des Laurentides-Lanaudière, M. Claude Thibeault, du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT);
- au chef du Centre de services de Mont-Laurier du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT), M. Guy Tremblay;
- au député de Labelle, M. Sylvain Pagé;
- au président du Comité SOS 117, M. Pierre Flamand;
- à la directrice générale de la MRC d'Antoine-Labelle, Mme Mylène Mayer;
- au président du conseil d'administration de Loisirs Laurentides, M. Louis Lauzon;
- au président de la Corporation du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord. M. Clément Cardin;
- au président de Plein Air Haute-Rouge, M. Jacques Allard.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

210/05-06-17

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE 2017 DE LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DES LAURENTIDES ET CENTRE DE RÉADAPTATION DES HAUTES-VALLÉES (CHDL-CRHV) LE 28 AOÛT 2017

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'achat de trois (3) billets au montant de 180 \$ chacun pour le tournoi de golf annuel 2017 de la Fondation du Centre hospitalier des Laurentides et Centre de réadaptation des Hautes-Vallées (CHDL-CRHV) qui aura lieu le 28 août 2017 au Club de golf de Nominique et d'autoriser le versement d'un don au montant de 1 960 \$ à ladite Fondation, telles dépenses devant être prises à même le budget 2017 de la Ville.

ADOPTÉE

211/05-06-17

ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DU PARC RÉGIONAL DU RÉSERVOIR KIAMIKA – NOMINATION DES INSPECTEURS RÉGIONAUX POUR L'APPLICATION DU RÉGLEMENT 421 DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

De nommer, conformément à l'entente relative à la gestion du Parc régional du Réservoir Kiamika, à titre d'inspecteurs régionaux pour l'application du Règlement 421 concernant la circulation, la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans le Parc régional du Réservoir Kiamika, de la MRC d'Antoine-Labelle, adopté le 27 novembre 2013, Mmes Sara Marmen et Geneviève Poirier-Beauchamp et MM. Normand Casavant, Denis Pageault et Kassy Sirard, et ce, tant qu'ils demeureront à l'emploi de la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK).

Que la présente résolution soit transmise à la MRC d'Antoine-Labelle et à la SDRK.

ADOPTÉE

212/05-06-17

APPUI AU CLUB DE L'HARMONIE DE SAINTE-VÉRONIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS (PNHA) POUR AMÉNAGER LA CUISINE DE LA SALLE SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge appuie le Club de l'Harmonie de Sainte-Véronique dans sa demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) et ayant pour objectif de réaménager la cuisine de la salle Sainte-Véronique.

Que la Ville de Rivière-Rouge autorise le Club de l'Harmonie de Sainte-Véronique, pour au moins les cinq (5) prochaines années, soit du 5 juin 2017 au 4 juin 2022, à utiliser la salle Sainte-Véronique pour ses activités régulières.

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, à signer une lettre d'appui à ce projet.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

213/05-06-17

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES LAURENTIDES DU 16 JUIN 2017

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil approuve la nomination de M. le conseiller André Tremblay à titre de représentant de la Ville de Rivière-Rouge pour assister et pour voter, s'il y a lieu, à l'assemblée générale annuelle de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides devant avoir lieu le vendredi 16 juin 2017 à Mont-Tremblant.

Que les frais encourus au cours de cet événement soient remboursés à M. Tremblay sur présentation de pièces justificatives, et ce, conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

214/05-06-17

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au 26 juin 2017 à 16 h 30.
Il est 21 h 05.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lise Cadieux
Greffière adjointe

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse